

Prolongement du Grand canal du Havre : le conseil de surveillance rend sa décision.

Après 4 mois de débat public et plusieurs réunions de concertation, le Grand Port Maritime du Havre présente aujourd'hui ses conclusions au Conseil de surveillance qui doit décider de la suite à donner.

A la faveur des débats, la situation a évolué. La direction du Port a été amenée à proposer de différer le projet de réalisation du Grand Canal et de compléter les études autour de quatre options dont une, dite "option D", envisage la dénivellation des ponts du canal de Tancarville.

Avec les associations de défense de l'environnement, le groupe des élu-e-s Europe-Ecologie avait défendu, cette alternative au prolongement du Grand Canal. Le groupe réaffirme également la nécessité de réaliser l'écluse fluviale, par ailleurs inscrite au Contrat de Projets Etat - Région 2007 - 2013.

Tout en encourageant ces études d'approfondissement, le groupe Europe Ecologie rappelle sa position sur ce dossier :

- ♦ réorienter les engagements publics contractualisés¹ en faveur de l'aménagement du canal de Tancarville en lieu et place du prolongement du Grand Canal ;
- ♦ confirmer l'aménagement de l'écluse fluviale ;
- ♦ refuser toute remise en question de la protection d'espaces écologiques remarquables : un « troc » foncier est hors de question et notre groupe s'y opposera. Un tel « troc » a été évoqué entre la Mare Plate² contre le Marais de Cressenval, dont une partie appartient au Conservatoire du Littoral. Cette « solution » créerait un précédent grave, les terrains propriétés du Conservatoire étant réputés « inaliénables ». Rappelons que depuis la création des Conservatoires du littoral, jamais cette « inaliénabilité » n'a été remise en question ;
- ♦ enfin, concernant le projet de plate-forme logistique multimodale, notre groupe souhaite que la démonstration soit faite de l'utilité d'un tel équipement. Si tel était le cas, ce projet doit être étudié en réelle concertation avec tous les acteurs quant à sa localisation, son mode de fonctionnement et ses impacts.

David Cormand

*Président du groupe des élu-e-s Europe Ecologie
à la Région Haute-Normandie*

¹ dans le cadre du CPER 2007-2013

² dont la richesse exceptionnelle a enfin été reconnue lors du débat public !